

MESSAGE DU PRÉSIDENT



La négociation de notre prochaine convention collective est maintenant terminée. Sommes-nous pour autant arrivés à destination? La réponse est définitivement non.

Au cours de derniers mois, nous avons fait un bout de chemin. Il suffit de penser à la fierté d'exercer notre profession que nous nous sommes réappropriée. Il y a longtemps que nous n'avions pas vu les enseignantes et les enseignants clamer haut et fort, sans gêne, qu'ils méritent mieux et qu'il faut cesser de prendre tout ce qu'ils font pour acquis. Et sur notre erre d'aller, nous avons «embarqué» les parents avec nous. Enfin, nous n'étions plus seuls à nous battre pour un meilleur système public d'éducation et pour une reconnaissance du travail que nous exerçons.

Cependant, sur le trajet, certains ont refusé de se joindre à nous. Parmi eux, il y a les directions d'établissement et les gestionnaires de commission scolaire. Leur obsession à vouloir prendre le contrôle de notre tâche et de notre autonomie professionnelle a continué à primer, ce qui explique que c'est en vain que nous avons attendu un réel appui provenant de ces gens. Et que dire des membres du gouvernement Couillard! Aucune réflexion de leur part quant au bien-être des élèves et de ceux qui leur enseignent. Une seule chose importait pour les libéraux : « Faut que ça ne coûte rien de plus »!

Tant que nos employeurs feront preuve d'un tel manque de confiance envers nous et que le gouvernement refusera d'investir massivement en éducation, il nous sera difficile d'atteindre notre destination. Cependant, un pas à la fois, nous pouvons nous en rapprocher. Et c'est en pensant de façon collective que nous continuerons à ne pas perdre espoir. À titre d'exemple, hier, je parlais avec une enseignante de la formation professionnelle. Je lui expliquais que, parce que nous n'avions pas signé l'entente de principe en décembre, nous avons conservé la clause 13-7.06 (je suis conscient que ça ne vous dit pas grand-chose) et que, pour cette raison, elle ou une de ses collègues allait enfin sortir de la précarité. Pour le prof du primaire que je suis, ça ne changeait rien, mais je peux vous dire que le sourire dans sa voix m'a enlevé un peu de l'amertume que j'avais depuis la fin de la négociation.

Puissions-nous, au cours de nos prochaines luttes, garder en tête que les gains qui comptent, ne sont pas uniquement ceux qui s'appliqueront à notre personne et à nos élèves, mais aussi ceux qui amélioreront le sort de nos collègues et de leurs élèves.

LES ENSEIGNANTS DU SEO ONT ACCEPTÉ L'ENTENTE DE PRINCIPE À 60% LE 23 MARS 2016

Pour les enseignantes et les enseignants, il ne s'agit certes pas d'une entente de principe qui règlera tous les problèmes. Il est toujours vrai qu'enseigner dans les conditions actuelles n'est pas une sinécure! Notre charge de travail est lourde et le gouvernement n'a pas répondu à la mesure de nos attentes. Plusieurs batailles restent à livrer dont celle sur l'application de l'ensemble des paramètres liés aux relativités salariales.

La FAE reconnaît que le gouvernement libéral a réussi à imposer son plan de match au niveau salarial. En effet, les paramètres contenus dans l'entente de principe sont les mêmes que ceux acceptés par le front commun.

La FAE a clairement indiqué au président du Conseil du trésor, Sam Hamad (était sous enquête, en congé de maladie en Floride et a finalement démissionné de son poste!) qu'elle déposerait une plainte en vertu de la loi sur l'équité salariale pour obtenir un rangement supérieur, soit le rangement 23.

NOTRE ENTENTE



Ce n'est pas le Pérou, mais ce n'est pas le statu quo et voici nos gains :

- La baisse des moyennes et des maxima, soit un élève de moins de maternelle 5 ans ainsi qu'un élève de moins à la maternelle 4 ans;
- L'ajout de plus de 30 millions en service aux élèves, soit près de 8 millions de plus annuellement, pour avoir accès à des services et des ressources dont nos élèves ont grandement besoin (la FAE a obtenu 2 millions de plus que la FSE, toute proportion gardée, soit 35 % de plus);
- L'ajout de 250 postes réguliers à l'éducation des adultes et à la formation professionnelle, qui permettra à de nombreux enseignantes et enseignants précaires de ces secteurs d'accéder à une sécurité d'emploi. Ces postes s'ajoutent aux 255 obtenus lors de la négociation de 2010;
- Le paiement au millième (1/1000) pour les périodes de suppléance effectuées par les enseignantes et enseignants précaires qui assument une tâche à 100 % ce qui leur permettra d'être rémunérés comme les enseignants réguliers;
- La création d'un comité national sur la tâche enseignante ainsi que l'implantation de projets pilotes afin d'expérimenter de nouvelles modalités relatives à la détermination des moments de réalisation de la tâche complémentaire et du lieu de réalisation du travail de nature personnelle, déterminé par l'enseignante ou l'enseignant, ce qui leur permettra de jouir d'une plus grande autonomie professionnelle;
- Monnayabilité de la totalité des jours de maladie (6) à la fin de l'année scolaire. Cette mesure sera en application l'année suivant la signature de la convention collective.
- Ajout de deux champs d'enseignement: danse et art dramatique.
- Modification au processus d'arbitrage afin de régler de façon plus rapide les litiges et en améliorer le mode de fonctionnement.
- Recommandation de retirer les mesures disciplinaires et les griefs patronaux liés aux moyens de pression.

La CSD s'est déjà engagée à retirer son grief patronal réclamant, entre autres, une somme de 11 942,86 \$ pour l'entrée des notes en novembre 2015. Nous sommes en attente des engagements de nos deux autres commissions scolaires, soit la CSPO et la CSCV.

- Employeurs invités à tenir compte des périodes d'enseignants-ressources, cela permet d'éviter certains surplus de personnel dans les polyvalentes.
- L'introduction d'un principe à l'éducation des adultes invitant la direction à tenir compte du suivi pédagogique relié à la spécialité de l'enseignant dans la confection des tâches à l'éducation des adultes.
- Élargissement de l'arrangement local au champ 01, dans une ou des écoles spécialisées, pour l'enseignement des spécialités aux élèves HDAA.

- Ajout d'une option à l'annexe LVI qui permet le paiement de dépassement des élèves lié à la pondération à priori.
- S'il y a refus de paiement en raison de l'inexistence ou de la cessation présumée de l'invalidité, la personne salariée peut demander par écrit à la commission scolaire qu'un 3e médecin tranche le litige.
Permettre la possibilité d'avoir accès à un 3e médecin dans tous les cas (le 3e médecin permet de trancher lorsqu'il y a litige entre le médecin traitant et le médecin contre-expert de la commission scolaire et cela accélère le processus de règlement et peut éviter un grief).
- Déclaration d'excédents d'effectifs par discipline au champ 13, 19- danse et art dramatique.

Les contreparties :

- Abrogation de l'annexe XV (Rajustement monétaire rétroactif à la suite d'une attestation officielle de scolarité).
- Reconnaissance des années d'expérience pour les enseignants réguliers et enseignants réguliers à 155 jours. Il ne sera pas possible de monter d'échelon salarial si on n'a pas atteint les 155 jours (des exceptions s'appliquent comme congé maternité, paternité, adoption).
Pour l'enseignant du secondaire, une exception permet, dans le cas où l'enseignant se départit d'un seul groupe d'élèves, d'acquérir une année d'expérience si elle ou il n'atteint pas les 155 jours requis.
Attention, on ne perdra pas l'année d'ancienneté. Il s'agit de l'expérience qui sera reconnue pour augmenter d'échelon. Cela ne touchera donc pas les gens qui sont au 17e échelon (salaire au 31 mars 2015 : 76 486 \$).
- Ce qui touche la sentence 8771 et ses effets, obligation de placer du TNP lors des récré. Prévoir que le temps non assigné entre deux périodes assignées correspondant aux périodes de récréation ou de pause des élèves est automatiquement considéré comme du travail de nature personnelle (TNP), sous réserve du temps assigné par la direction.
Donc, si on est en surveillance, on place de la tâche éducative, en rencontre avec la direction ou assignée à une tâche, on place de la tâche complémentaire ou alors on doit placer lors des récréations obligatoirement du TNP.
- Retrait de l'annexe XXVIII – Apport à la vie scolaire (cela ne veut pas dire pour autant qu'on peut obliger un prof à faire du bénévolat!).
- Désistement par les syndicats locaux, des griefs actifs recherchant les mêmes effets que la sentence 8771 portant sur les périodes de récréation ou de pauses des élèves (nous n'avons pas encore de grief!).
- Maintenir dans son affectation l'enseignant à temps partiel 100 % toute l'année s'il se voit attribuer un poste à temps plein en cours d'année.
- Mettre à jour l'annexe XLVI (liste des écoles en milieux défavorisés) au renouvellement de l'Entente à la suite de nouveaux recensements.
- Pondération à priori s'applique jusqu'à la 1re journée de classe des élèves, et ce pour les trois types d'élèves concernés (TED, trouble relevant de la psychopathologie et trouble grave du comportement (14)).
- Limiter l'impression de l'Entente de 3000 exemplaires et convenir qu'à compter du renouvellement de l'Entente 2015-2020, seule une version numérique de celle-ci sera mise à la disposition des parties.



Enfin, il y a un élément dans l'entente que la partie patronale a tenté de nous faire accepter en contrepartie et que nous avons refusé pratiquement **debout sur la table!**



RETOUR SUR LA DERNIÈRE NÉGOCIATION NATIONALE

Comme vous le savez, les membres du SEO affilié à la FAE ont accepté, à majorité, la dernière entente de principe intersectorielle. Notre convention collective vient donc d'être modifiée.

Nous sommes probablement déçus du résultat, car nous aurions souhaité davantage. Nonobstant cela, personne ne peut mettre en doute la détermination et la mobilisation des membres du SEO lors de cette dernière négociation.

Le résultat final n'est certainement pas à la hauteur de l'énergie déployée, mais soyons fiers de nous être tenus debout et surtout de ne pas avoir plié.

ENTENTE INTERSECTORIELLE

LE SALAIRE	LA RETRAITE
<p>2015 - Forfaitaire (+ ou - 500 \$)</p> <hr/> <p>2016 - 1,5 %</p> <hr/> <p>2017 - 1,75 %</p> <hr/> <p>2018 - 2,0 %</p> <hr/> <p>2019 - Forfaitaire (+ ou - 250 \$)</p> <ul style="list-style-type: none"> - À compter du 2 avril 2019, s'ajoutent 2.5 % par échelon lié aux travaux sur les relativités salariales. 	<p>En contrepartie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'âge de la retraite passera de 60 à 61 ans à partir du 1er juillet 2019 (le critère de 35 ans de service n'est pas touché) ; - la réduction actuarielle passera de 4 % à 6 % au 1er juillet 2020. - Afin de diminuer l'impact des contreparties, un nouveau critère d'admissibilité à la retraite sans pénalité sera ajouté au 1^{er} juillet 2019 : . 60 ans d'âge (minimum) et 30 ans de service. <p>Dans le but de favoriser la rétention de la main-d'œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ajout d'une mesure volontaire pour cotiser jusqu'à 40 années de service au lieu de 38.
LES DROITS PARENTAUX	EN BREF...
<p>En contrepartie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Modification du calcul de l'indemnité complémentaire versée lors d'un congé de maternité ; - ajout d'une période de service obligatoire de 20 semaines pour bénéficier des congés de paternité et d'adoption de 5 semaines. 	<ul style="list-style-type: none"> - L'augmentation salariale est de 5.25 %. - S'ajoutent les deux montants forfaitaires (qui n'ont pas pour effet de rehausser les échelles salariales).

LES LÉGENDES URBAINES DU PRÉSCOLAIRE

Dans les prochaines publications du Synchronique, vous retrouverez diverses capsules qui touchent les réalités vécues par les enseignants du préscolaire. Voici la première de ces capsules.

L'entrée progressive, c'est plutôt pour l'enseignant.

L'enfant qui arrive à l'école présente une vulnérabilité comparable à celle d'un adulte qui est appelé à changer de milieu de travail du jour au lendemain. Dépendamment du milieu de vie duquel il provient, l'enfant a fréquenté un centre de la petite enfance (CPE), un milieu familial ou est demeuré à la maison avec un membre de la famille. Ainsi, lorsqu'arrive la rentrée scolaire, l'entrée progressive évite, dans le meilleur des cas, que le ratio enfants-adulte passe du simple au double de façon drastique. En effet, la plupart du temps, en CPE l'enfant évolue dans un groupe de dix alors que le ratio double au préscolaire.



Dans une étude réalisée par Deslandes et Jacques (Deslandes, R. & Jacques, M., 2003), il est mentionné que deux facteurs influencent favorablement l'adaptation de l'enfant au milieu scolaire. D'une part, la réduction du nombre d'heures passées à l'école lors des premières journées permet à l'enfant de bien s'adapter et d'être moins anxieux. D'autre part, la diminution du nombre d'élèves par groupe lors de l'entrée progressive favorise le lien d'attachement avec l'enseignant¹.

L'entrée progressive prend donc tout son sens afin de sécuriser l'enfant dans sa nouvelle vie. Elle lui permet d'avoir le goût de venir à l'école (premier mandat du préscolaire). L'intérêt ainsi développé pour l'école aura des répercussions à long terme sur l'ensemble du cheminement scolaire de l'enfant. Il faut donc arrêter de croire que l'entrée progressive allège la tâche du titulaire. Pour ce dernier, elle est un long processus qui permet d'amorcer le voyage scolaire de façon harmonieuse pour l'enfant. Après toutes ces évidences, pourquoi avons-nous à la défendre chaque année?

Nous vous donnons rendez-vous pour une autre capsule intitulée «Les enseignants du préscolaire terminent tôt!» publiée dans un prochain Synchronique.

Le comité préscolaire du SEO

¹ Dans le but d'alléger le texte, le masculin a été adopté.

Deslandes, R. et Jacques, M., Rapport de recherche L'entrée à l'éducation préscolaire et l'ajustement socioscolaire de l'enfant. Remis à la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE), janvier 2003, 157 p.



Imprimé sur du **Rolland Enviro Print**, contenant 100% de fibres postconsommation, fabriqué à partir d'énergie biogaz et certifié FSC®, ÉcoLogo et Procédé sans chlore.



LE RESPECT, TOUT LE MONDE Y A DROIT!

Le comité contre la violence et la santé et sécurité au travail vous rappelle que vous devez remplir le formulaire de déclaration d'événement à caractère violent que l'agression soit physique ou morale, car il faut briser le mur du silence! Parlez-en à vos collègues, à la direction ou à vos proches.

Vous devez remplir les formulaires dans un délai raisonnable et en remettre une copie à l'employeur, à la direction, au syndicat et en garder une copie pour vos dossiers personnels.

Vous devez toujours remplir une déclaration d'événement même si vous n'avez pas à vous absenter pour raison médicale ou autre. Ce formulaire est disponible au secrétariat de votre établissement et sur le site du SEO.

Le comité violence-SST

COUP DE BALAI OUTAOUAIS

QUAND?

Vendredi 22 avril, Jour de la Terre, ce sera l'occasion pour les membres du SEO et leurs élèves, comme pour des millions d'autres personnes sur la planète, de poser des actions environnementales.

Participez au grand Coup de balai Outaouais, en collaboration avec le mouvement PGGR.org (Petits Gestes Grands Résultats), le mouvement HÉROS et la ville de Gatineau.



PGGR.org

COMMENT FAIRE?

1. Vous sortez avec vos élèves (classe, niveau ou école) durant une période afin de ramasser des déchets qui se trouvent dans leur environnement.
2. Pour les écoles sur le territoire de la ville de Gatineau, contactez Mme Jacynthe Grégoire pour obtenir gratuitement des gants, des sacs à déchets et une balance. Par téléphone au 819-243-2345 poste 4754 ou par courriel au gregoire.jacynthe@gatineau.ca
3. Vous pouvez inscrire votre école au :
 - a) www.heros-mouvement.ca si vous êtes intéressé par la certification HÉROS
 - b) www.jourdelaterre.org pour être sur le calendrier des événements du Jour de la Terre.

PÉRENNITÉ

Invitez votre entourage et vos élèves à s'inscrire au mouvement environnemental www.PGGR.org et engagez-vous à ramasser 2 déchets par jour (fonctionne avec googlechrome et firefox). En vous inscrivant, un marqueur apparaîtra sur la carte de googlemap. Allez consulter la page web et constatez par vous-même la portée du mouvement!

« LA PLUS PETITE DES ACTIONS VAUT MIEUX QUE LA PLUS GRANDE DES INTENTIONS! »

Le comité environnement du SEO



ÉCHANGE POSTE-À-POSTE

J'enseigne présentement en 3^e année à l'école Des Cépages à la Commission scolaire des Draveurs et j'aimerais faire un échange poste-à-poste avec une enseignante ou un enseignant de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais. Je vise le secteur de Aylmer ou Du Plateau. Vous pouvez me joindre par courriel à l'adresse suivante : rlemieux@edu.csdraveurs.qc.ca

Renaud Lemieux, enseignant à l'école Des Cépages

Je suis enseignant en éducation physique au niveau primaire à la Commission scolaire des Draveurs et je voudrais effectuer un changement de niveau afin d'aller au secondaire. Je suis intéressé et disposé à changer de commission scolaire mais seulement avec un collègue de la Commission scolaire des Portages de l'Outaouais qui voudrait passer du secondaire au primaire en éducation physique uniquement. Si cela vous intéresse, veuillez m'envoyer un courriel à : dmarengentraineur@gmail.com.

Merci beaucoup, Daniel Marenger

Je suis actuellement enseignante à l'école de l'Odysée à la CSD. Étant donné que j'aimerais me rapprocher de ma résidence, je souhaite faire un échange poste-à-poste avec une enseignante ou un enseignant de la CSPO. Voici mon adresse courriel : stephdsn@yahoo.com

Stéphanie Duchesne

J'enseigne présentement en 6^e année à l'école Saint-Paul à la CSPO et j'aimerais faire un échange poste-à-poste avec une enseignante de la Commission scolaire des Draveurs. Vous pouvez me joindre par courriel à l'adresse suivante : joelle_fex@hotmail.com

Joëlle Fex, enseignante à l'école Saint-Paul

CAMPAGNE CENTRAIDE



Depuis les trois dernières années, Nicole Fortin s'occupe de la campagne à l'école Côte-du-Nord. Plusieurs activités sont organisées, par exemple, des dîners partage, des ventes de pâtisseries (le gâteau aux carottes est toujours gagnant), des dîners spaghetti et bien d'autres. Presque tous les employés participent à ces activités-bénéfices, que ce soit en achetant des gourmandises ou en les préparant; les employés sont très impliqués dans la campagne. De plus, Nicole sollicite personnellement ses collègues avec les formulaires de déduction à la source et cette année, elle est très heureuse d'observer une hausse à ce niveau. Félicitations Nicole et merci à toi et à tous tes collègues qui participent de près ou de loin au succès de cette campagne!

Marie-Chantal Duchaussoy,
membre du cabinet de Centraide

